ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de Covid

Question au Gouvernement n° 2783

Texte de la question

MESURES SANITAIRES POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. La parole est à M. Damien Abad.

M. Damien Abad. Les mots d'union nationale claquent comme un drapeau, comme celui qu'arborait ce matin l'entrée de l'Assemblée nationale, comme celui qui flotte dans chacune de nos communes, comme celui qui anime le cœur des Français en ces temps troublés.

Confinés mais pas résignés, les Français luttent en restant chez eux. Ce même esprit de responsabilité et de sens du devoir doit nous animer, nous les députés de la nation et les porte-drapeau de cette France hospitalière qui mérite notre reconnaissance, notre soutien et notre mobilisation pleine et entière.

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est pour sauver des vies et des emplois. Pour sauver des vies, monsieur le Premier ministre, il faut relever le défi sanitaire d'une France médicale en manque de moyens – masques, lits de réanimation et médicaments – mais aussi d'explications sur les retards de livraison et de vérité. Faire la vérité sur ces éléments, comme le fait très bien, chaque jour, le directeur général ou le ministre de la santé sur la situation sanitaire de notre pays, ce n'est pas polémiquer. Notre devoir de gouvernants est d'être transparents.

Le Gouvernement pourrait-il envisager un point journalier du haut fonctionnaire de défense du ministère de l'intérieur ou du ministre lui-même, en lien avec nos 127 préfets, afin de présenter un état des lieux précis de la production, de l'approvisionnement et de la livraison du matériel médical, notamment des masques ?

Ces masques manquent également à nos policiers, nos pompiers, nos services d'aide à domicile ou encore aux personnels de nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD. Responsabilité et vérité, voilà ce que nous devons aux Français.

Monsieur le Premier ministre, devant une épidémie d'une telle ampleur, il n'y a pas seulement une majorité et une opposition, il y a surtout une Assemblée nationale unie et rassemblée, tout simplement, parce que face au coronavirus, nous ne gagnerons que collectivement.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, *Premier ministre.* Monsieur le président Abad, je voudrais m'inscrire dans l'esprit de votre intervention, de votre appel à l'unité nationale et au sens des responsabilités, alors que nous sommes confrontés à une crise sanitaire d'une ampleur inégalée dont tout indique que ses conséquences seront économiques, financières et sociales. Quelles que soient nos responsabilités et nos convictions – qui peuvent diverger –, nous devons nous rassembler autour d'une idée simple : il faut faire primer l'intérêt général, l'intérêt

supérieur du pays, et assurer le service de nos concitoyens.

Vous invitez le Gouvernement et toutes les autorités administratives et politiques à s'astreindre à un exercice, un effort, une discipline de responsabilité, de vérité et de transparence. J'adhère à cette logique. C'est ce qui conduit le directeur général de la santé et le ministre des solidarités et de la santé à s'exprimer tous les jours depuis le début de la crise sanitaire pour faire le point sur l'évolution de la situation sanitaire, le nombre de malades et de décès.

C'est aussi pour cela que nous avons décidé de compléter le dispositif. La cellule interministérielle de crise est gérée au ministère des solidarités et de la santé, chargé de piloter toute la réponse sanitaire. En complément de cette task force, la cellule interministérielle de crise sera activée au ministère de l'intérieur pour assurer la communication concernant tous les aspects non sanitaires. Comme vous le souhaitez, une communication y sera réalisée tous les soirs, au moment même où intervient le directeur général de la santé : le directeur général de la sécurité civile pourra s'exprimer sur les remontées des préfectures, sur la situation sur le terrain concernant tous les aspects non sanitaires à prendre en compte dans la gestion de la crise.

J'en viens à la mobilisation de l'ensemble de notre système de soins, que vous aviez évidemment à l'esprit même si vous avez insisté sur l'hôpital. Si les personnels hospitaliers sont en première ligne, le système libéral – la médecine de ville et de campagne – est directement concerné. Tout notre système de santé est mobilisé, suivant une stratégie présentée de façon très simple et très claire par le ministre des solidarités et de la santé. Nous essayons d'aplatir au maximum la courbe pour que le pic épidémique ne soit jamais trop supérieur à notre capacité totale de traitement des cas les plus sévères de cette maladie.

Pour ce faire, nous avons d'abord augmenté la capacité d'accueil des cas les plus sévères : équipement de nouveaux lits ; transformation de lits pour un usage de réanimation ou de soins intensifs ; déprogrammation d'opérations qui pouvaient entraîner des soins intensifs ou de réanimation.

À présent, nous commençons à déplacer les malades qui se trouvent dans des zones très sollicitées vers des territoires où il reste des places disponibles, en respectant évidemment les conditions de sûreté. C'est ainsi que nous avons utilisé les forces armées pour transférer à Toulon des malades hospitalisés dans la région Grand Est.

S'agissant des masques, j'aurai certainement l'occasion d'y revenir en réponse à d'autres questions. Je peux d'ores et déjà vous répondre que notre objectif est de faire en sorte que cette ressource rare soit bien utilisée, ce qui n'est pas facile, en fixant une doctrine et en veillant à ce que chacun la respecte. Nous cherchons aussi à garantir les sources d'approvisionnement – nationales et internationales – de ces masques. Pendant très longtemps, nous nous sommes reposés sur des approvisionnements venant principalement de Chine, un pays qui a utilisé une bonne part de sa production récente pour ses propres besoins. À cet égard, il y aura des choses à corriger. Nous sommes en train de garantir la distribution de masques dans les officines, les hôpitaux, et les EHPAD – le ministre des solidarités et de la santé pourra y revenir.

Sans entrer dans les détails, je peux vous dire que la mobilisation est complète. La difficulté est considérable car le nombre de cas sévères est important. Dans plus de 80 % des cas, le Covid-19 se déclare sous des formes désagréables mais bénignes. Ce qui est préoccupant, c'est le nombre de cas sévères – environ 10 % du total – qui nécessitent une hospitalisation, voire une réanimation. C'est pourquoi nous devons le dire, le redire et le répéter : les mesures de confinement et les gestes barrières sont les éléments les plus efficaces pour ralentir la circulation du virus et ainsi limiter le nombre de cas sévères.

Données clés

Auteur : M. Damien Abad
Circonscription : Ain (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG2783

Numéro de la question : 2783
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2020
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mars 2020